

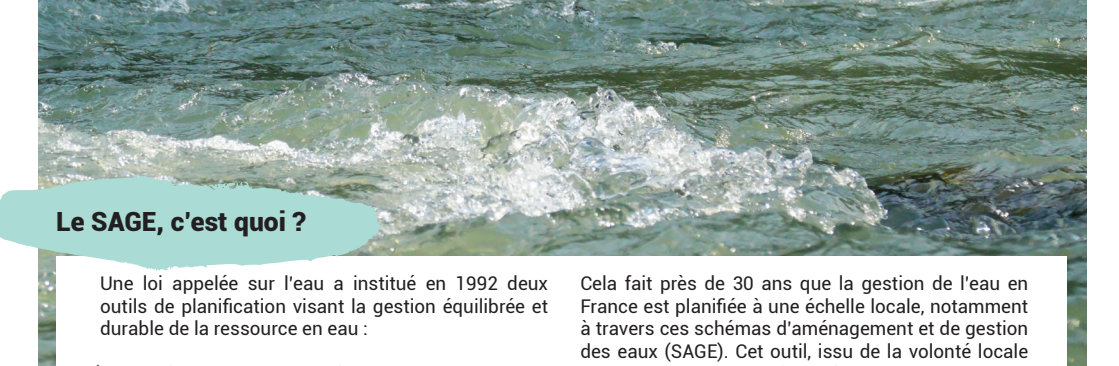


CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Révision du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres



VOTRE AVIS COMPTE !



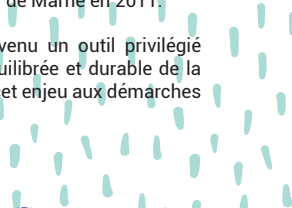
Le SAGE, c'est quoi ?

Une loi appelée sur l'eau a institué en 1992 deux outils de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :

- ◆ le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe, pour chaque grand bassin hydrographique, les objectifs de qualité et de quantité des eaux et les orientations fondamentales de la politique de l'eau selon des cycles de six ans ;
- ◆ le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, permet de répondre aux enjeux spécifiques de certains territoires et vise à résoudre des conflits d'usage.

Cela fait près de 30 ans que la gestion de l'eau en France est planifiée à une échelle locale, notamment à travers ces schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Cet outil, issu de la volonté locale des acteurs locaux, est élaboré par un petit parlement de l'eau (appelé Commission Locale de l'Eau ou CLE) comprenant des élus, des usagers de l'eau, des services de l'État. Pour le territoire de la rivière l'Yerres, ce parlement existe depuis le début des années 2000. Les documents du SAGE permettant d'encadrer cette gestion de l'eau locale ont été quant à eux approuvés par les Préfectures de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne en 2011.

Le SAGE de l'Yerres est devenu un outil privilégié pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et intégrer cet enjeu aux démarches d'aménagement du territoire.



À quoi sert-il ?



Le SAGE de l'Yerres est un projet territorial qui définit :

- Des objectifs,
- Des moyens prioritaires,
- Des mesures,

afin de préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et garantir les activités économiques et usages associés...



SE CONCERTER

Dialogue et dynamique de concertation entre acteurs



PRÉPARER L'AVENIR

Prospectif, planification à long terme



COORDONNER LES ACTEURS

Coordonne les actions des intervenants et usagers



ENCADRER

Portée juridique

Pourquoi réviser le SAGE de l'Yerres ?

Le SAGE doit évoluer constamment pour s'adapter aux changements environnementaux et juridiques. Ainsi, il se doit d'anticiper l'avenir de son territoire en prenant en compte tous les aspects qui pourraient entraîner des changements notables sur le territoire comme par exemple l'évolution de la démographie, les conditions météorologiques futures projetées, les demandes sociales en terme d'environnement et de ressources en eau...



Quels sont les enjeux de mon territoire ?

Le diagnostic de 2007 avait permis d'identifier les principaux enjeux du bassin versant de l'Yerres sur la base desquels a été déclinée la stratégie du premier SAGE

Suite à une actualisation de l'état des lieux du périmètre (bassin versant de l'Yerres) en 2020, certains enjeux ont été réactualisés. Les niveaux de priorité de certains enjeux ont été revus.



Enjeu 1 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et de leurs milieux associés

C'est un enjeu prioritaire afin d'agir de manière forte sur les milieux.

Enjeu globalement renforcé lors de l'actualisation



Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation

En agissant prioritairement sur une diminution de la pollution à la source.

Enjeu globalement renforcé



Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations

En visant à diminuer les risques notamment en réduisant le ruissellement et en restaurant les zones d'expansion de crues.

Enjeu globalement renforcé



Enjeu 4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource

Le but est de mieux gérer les autorisations de prélèvements mais aussi pour sensibiliser aux économies d'eau.

Enjeu globalement diminué



Enjeu 5 : Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs

L'objectif est de renforcer la coordination entre les différentes activités et d'assurer un développement touristique écologique.

Enjeu globalement renforcé



Et si nous n'agissons pas ?

Des pressions à anticiper tant sur le plan météorologique, démographique, géographique ...

Les effets sur l'eau :



Des températures plus chaudes
(+1 à 2° en 2050)



Des événements extrêmes



Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses



Des cours d'eau plus sensibles à la pression polluante

Par exemple, une capacité de dilution des rivières réduites par la diminution projetée de -10 à -40% de leur débit annuel moyen



Des pressions supplémentaires sur la biodiversité

Par exemple des effets de l'augmentation de la température de l'eau sur la faune et la flore aquatiques



Des besoins de prélèvements en eau accrus

Par exemple des inquiétudes quant à la recharge des nappes



Croissance économique

À l'échelle de la France, une croissance économique faible à modérée sur la période 2020-2050 et des inégalités toujours fortes



Demande sociale et liens à la nature

Par exemple, des tensions qui émergent liées à la diminution des espaces de nature disponibles



Dynamique agricole

Par exemple, une pression de l'urbanisation qui s'exerce sur les espaces agricoles



Dynamique d'urbanisation

Par exemple, une tendance à l'artificialisation qui se poursuit, même si le rythme est ralenti par rapport au début des années 2000

Qu'est-ce-que le SAGE pourrait faire face à ce constat ?

Des temps de concertation entre 2020 et 2021 ont permis de partager les craintes et espoirs des acteurs du territoire vis-à-vis des changements climatiques projetés et des impacts sur les usages de l'eau.

AUTOMNE 2020

- + 3 ateliers (vingtaine de participants à chaque fois) :
- ⌚ Soignolles-en-Brie
- ⌚ Courpalay
- ⌚ Épinay-sous-Sénart

Ateliers d'arpentage photographique

FÉVRIER – MAI 2021

- 4 commissions thématiques (vingtaine de participants à chaque fois) :
- ⌚ Rozay-en-Brie
- ⌚ Tournan-en-Brie
- ⌚ Brie-Comte-Robert
- ⌚ Neufmoutiers-en-Brie

Les commissions thématiques

On retient de ces groupes de travail des enjeux stratégiques qui sont à prendre au sens littéral du terme – ce que l'on craint de perdre et ce que l'on espère gagner - et une philosophie d'ensemble du SAGE qui repose sur trois grands principes.

Le SAGE devra maximiser les fonctions écologiques des milieux afin de renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et ainsi favoriser la cohésion sociale du territoire en renouant des liens sensibles à la nature

Quels sont ces principes que le SAGE pourrait porter ?

Une stratégie qui s'articule autour de trois grands principes :

Une identité technique consistant à travailler avec la nature. Des domaines d'interventions centraux sur le rétablissement de la fonctionnalité des cours d'eau, la préservation et la remise en état des zones humides, l'aménagement des bassins versants par l'hydraulique douce et les zones tampons et la gestion des eaux pluviales afin d'intégrer la nature en ville, de favoriser la désimperméabilisation et le cheminement de l'eau à ciel ouvert.

Des règles et des recommandations fortes et ambitieuses pour porter un conseil et un accompagnement auprès des collectivités et gestionnaires locaux.

La mise en valeur des réalisations et des actions du SAGE et l'expérimentation de projets pilotes pour développer et soutenir le conseil auprès des décideurs et des acteurs.

Pourquoi donner son avis sur le SAGE ?

L'eau est un bien commun de l'humanité. Sa gestion est l'affaire de tous. Le SAGE est l'affaire de tous !

Parce que vous êtes concernés par la gestion de l'eau !

En tant qu'usager de l'eau et propriétaire foncier

Je suis concerné par :

- ◆ La qualité de l'eau que je bois, dans laquelle je me baigne et je pêche
- ◆ Mes pratiques en matière de jardinage (produits phytosanitaires, irrigation, arrosage...)
- ◆ La qualité des eaux que rejette qui a des conséquences sur ma facture d'eau et les investissements de ma collectivité pour prélever et distribuer une eau potable
- ◆ Le respect des préconisations du SAGE pour mes permis de construire, d'aménager, de déclaration préalable, la gestion à la parcelle obligatoire des eaux pluviales, les espèces invasives interdites, la mise en conformité de mes branchements
- ◆ Mes pratiques en matière d'économie d'eau au quotidien pour réduire les prélèvements d'eau et préserver les milieux aquatiques

En tant que propriétaire foncier

Je suis concerné par l'entretien de ripisylve, l'entretien de mon dispositif d'assainissement, la conservation des fonctionnalités des zones humides, l'interdiction de construction dans le lit majeur de la rivière ou du ru...

Comment donner son avis ?



Par e-mail
cle.yerres@syage.org



Sur le site internet via le formulaire
www.syage.org/sage



Par voie postale
17 rue Gustave Eiffel
91230 - Montgeron



Lors des événements
Réunions publiques
Forums
Visites de sites
Stands



Via le registre de concertation
17 rue Gustave Eiffel
91230 - Montgeron
ou
6 rue Alphonse de Lamartine
77540 - Rozay-en-Brie

Plus d'informations au dos de ce document

MERCI !

Quelques exemples d'actions du SAGE

- ◆ La mise en place de projets pilotes sur des terres agricoles pour le développement d'une agriculture compatible avec la préservation des zones humides (élevage extensif) pour réintroduire de l'herbe en lien avec une valorisation par une filière de qualité.
- ◆ L'organisation de concertation à l'échelle locale (sur les affluents de l'Yerres, les zones de captage d'eau potable, ...) pour être au plus près des besoins et demandes locaux.
- ◆ La création d'un portail web public permettant l'accès à des services de recherche et de visualisation de données géographiques ou géolocalisées et regroupant les informations et les différents interlocuteurs du territoire du bassin versant de l'Yerres et de ses affluents. Ce portail permettra une mutualisation des informations.

Les prochains événements



Visites de sites :

Soignolles-en-Brie le 7 octobre de 16h à 17h
Epinay-sous-Sénart le 14 octobre de 16h à 17h
Combs-la-Ville le 10 novembre de 15h30 à 16h30



Réunions publiques :

Soignolles-en-Brie le 7 octobre de 18h à 20h
Epinay-sous-Sénart le 14 octobre de 18h à 20h
Combs-la-Ville le 10 novembre de 18h à 20h



Forums :

Epinay-sous-Sénart le 23 octobre de 18h à 22h *
Soignolles-en-Brie le 22 novembre de 18h à 22h
Combs-la-Ville le 25 novembre de 18h à 22h *

* dates à confirmer.
Consultez les sur notre site internet www.syage.org/sage



Stands éphémères :

Des stands où les agents du SyAGE pourront répondre à toutes vos questions vont être installés temporairement dans des communes du territoire du SAGE.

Pour connaître les dates et lieux, rendez-vous sur le site www.syage.org/sage ou sur la page Facebook [syagesyndicat](https://www.facebook.com/syagesyndicat)

Pour plus d'informations :

